



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 24 mai 2022 à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350^e / Augmentation de l'enveloppe budgétaire
 - H.2 Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif – Événement 350^e / Association de soccer de Berthierville 2020
 - H.3 Parc Gilles-Villeneuve – Descente de bateau / Accès au bateau La Petite Calypso
 - H.4 Programmation des Fêtes du 350^e / Spectacles extérieurs
 - H.5 Poste de préposé à la comptabilité – Personne salariée remplaçante
 - H.6 Programmation des Fêtes du 350^e / Octroi de contrats
 - H.7 Programmation des Fêtes du 350^e / Entente avec la Société de Récréotourisme Pôle Berthier
 - H.8 Réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Chenard / Octroi de contrat
- K) **Avis de motion**
 - K.1 **Annulation de l'avis de motion 2022-04-120**
Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
 - K.2 **Annulation de l'avis de motion 2022-04-121**
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements
 - K.3 **Avis de motion**
Règlement numéro 748-221 modifiant le règlement numéro 748 sur le zonage
 - K.4 **Avis de motion**
Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels
- L) **Adoption de règlements**
 - L.1 **Adoption du premier projet de règlement 967**
Règlement sur les usages conditionnels
 - L.2 **Adoption du premier projet de règlement 748-221**
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

2022-05-161



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté avec l'ajout du point suivant :

H.9 Carrefour Jeunesse Emploi de D'Autray-Joliette / Programme de préparation à l'emploi « L'Expédition de D'Autray »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2022-05-162

H.1 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ORGANISANT UN ÉVÉNEMENT À L'OCCASION DES FÊTES DU 350^E / AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350^e de la Ville de Berthierville adoptée le 7 février 2022 par la résolution numéro 2022-02-033;

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de ladite politique fait état d'une enveloppe budgétaire d'un montant total de 50 000 \$ pour son application;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier le montant prévu afin de permettre à d'autres organismes de déposer des demandes pour des événements spéciaux liés aux Fêtes du 350^e;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De bonifier l'enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour l'application de la Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350^e.

De modifier l'article 4.1 de ladite Politique afin de faire état d'un montant total de 60 000 \$ au lieu de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-163

H.2 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – ÉVÉNEMENT 350E / ASSOCIATION DE SOCCER DE BERTHIERVILLE 2020

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière déposée le 2 mai 2022 par l'Association de soccer de Berthierville 2020 respecte les critères d'admissibilité de ladite Politique;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire au montant de 50 000 \$ est bonifiée de 10 000 \$ pour l'application de ladite Politique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 4 000 \$ à l'Association de soccer de Berthierville 2020 pour le Festival de soccer U8 qui se tiendra les 11 et 12 juin 2022 dans le cadre du 350^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-164

H.3 PARC GILLES-VILLENEUVE – DESCENTE DE BATEAU / ACCÈS AU BATEAU LA PETITE CALYPSO

CONSIDÉRANT le règlement numéro 965 concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente à bateaux;

CONSIDÉRANT l'article 8 décrétant le tarif journalier de 50 \$ toutes taxes incluses pour les utilisateurs non-résidents;

CONSIDÉRANT la demande datée du 2 mai 2022 déposée par Jean-Marc Perreault, enseignant à l'école secondaire de la Rive de Lavaltrie, visant à bénéficier gratuitement du stationnement pour le bateau « La Petite Calypso » servant à des activités parascolaires d'observation de la faune et de la recherche d'épaves;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'accès gratuit au bateau « La Petite Calypso » servant à des activités parascolaires d'observation de la faune et de la recherche d'épaves, propriété de l'enseignant Jean-Marc Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-165

H.4 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / SPECTACLES EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350^e anniversaire par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-151 octroyant au Café culturel de la Chasse-Galerie le mandat de diffusion de deux spectacles extérieurs excluant les cachets artistiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De confirmer le choix des artistes et d'autoriser la dépense nécessaire pour les cachets d'artistes à l'occasion des spectacles extérieurs qui auront lieu au parc municipal Sainte-Geneviève, à savoir :

- 16 juillet 2022 : Passe-Moé La Puck – Hommage aux Colocs au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables;
- 27 août 2022 : Francis Degrandpré et ses invités au coût de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2022-05-166

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

H.5 POSTE DE PRÉPOSÉ À LA COMPTABILITÉ – PERSONNE SALARIÉE REMPLAÇANTE

CONSIDÉRANT le désistement de Madame Micheline Lefebvre engagée au poste de préposé à la comptabilité en vertu de la résolution 2022-04-135;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée à nouveau pour le recrutement d'une personne salariée remplaçante pour pourvoir le poste de préposé à la comptabilité en remplacement d'un congé de maternité pour une durée de huit (8) mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de Madame Amélie Dumontier à titre de personne salariée remplaçante au poste de préposé à la comptabilité pour une période maximale de huit (8) mois, débutant le 30 mai 2022 et ce, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.6 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350^e par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville a intégré les événements suivants dans sa programmation des Fêtes du 350^e :

Date	Événement
2 juillet 2022	Cinéma en plein air au parc Laferrière
4,5,6,11,12 et 13 août 2022	Spectacle Laser Quantum au parc Bellevue
3 septembre 2022	Pique-nique au parc Charles-Bellehumeur
29 octobre 2022	Les fantômes de Berthierville au centre Gilles-Villeneuve

CONSIDÉRANT les contrats à intervenir pour l'organisation des divers événements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'octroi des contrats énumérés ci-dessous nécessaires à l'organisation de certains événements tenus dans le cadre des Fêtes du 350^e, à savoir :

- **Cinéma en plein air - 2 juillet 2022 :**
 - Contrat au Cirque Kikasse de la compagnie Poliquin-Simms2 au coût de 8 400\$ plus les taxes applicables;
 - Contrat à Boreal Tech inc. pour la location d'écrans et la sonorisation au coût de 3 595 \$ plus les taxes applicables;
 - Frais de licence de présentation publique à Audio Ciné Films inc. au montant de 455 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

- **Spectacle laser – 4,5,6,11,12 et 13 août 2022 :**
 - Contrat à la compagnie Animation Richard Lacroix relatif aux amuseurs publics pour une dépense n'excédant pas 16 500 \$ plus les taxes applicables;
 - Contrat à Québec Son Énergie pour la location du matériel sonore et musique d'ambiance au coût de 4 800 \$ plus les taxes applicables;
- **Pique-nique familial – 3 septembre 2022 :**
 - Contrat à la compagnie Productions Flèche inc. relatif au spectacle de la Tournee Escala au montant de 3 400 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-168

H.7 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville souhaite offrir à prix réduit cinq (5) croisières d'une durée de trois (3) heures dans l'archipel du Lac-Saint-Pierre afin de favoriser la découverte du territoire dans le cadre des Fêtes du 350^e de la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 25 avril 2022 déposée par la Société de Récrétourisme Pôle Berthier pour la tenue des cinq (5) croisières tout en assurant un départ à partir de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De conclure une entente de service avec la Société de Récrétourisme Pôle Berthier pour l'offre de cinq (5) croisières dans l'archipel du Lac-Saint-Pierre au coût de 1 800 \$ toutes taxes incluses tout en assurant un départ sur le territoire de Berthierville les 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2022.

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville.

De fixer un coût modique de 15 \$ par personne par croisière dont le solde sera assumé par la Ville de Berthierville dans le cadre de l'enveloppe budgétaire des Fêtes du 350^e.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-169

H.8 RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE CHENARD / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 avril 2022 dans le journal l'Action D'Autray ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 19 mai 2022, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission (taxes incluses)
Construction Moka inc.	224 795,67 \$
Généreux Construction inc.	237 962,32 \$
Sintra inc.	258 371,82 \$
Foraction inc.	261 000,00 \$
Insituform Technologies Limited	323 000,00 \$
Sanexen Services environnementaux inc.	414 404,39 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 20 mai 2022 émise par M. David Perreault, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils inc., suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que la compagnie Construction Moka inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De décréter les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc de la rue Chenard;

D'octroyer à la compagnie Construction Moka inc. le contrat desdits travaux au coût de 224 795,67 \$ toutes taxes incluses tel que détaillé au devis numéro J13130-00;

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation de l'ensemble des travaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-170

H.9 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE / PROGRAMME DE PRÉPARATION À L'EMPLOI « L'EXPÉDITION DE D'AUTRAY »

CONSIDÉRANT que le Programme « L'Expédition de D'Autray » est un projet de mise en action développée pour les jeunes de 18 à 35 ans de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que l'intégration en emploi des participants au Programme de préparation à l'emploi L'Expédition de D'Autray débute par un projet de revitalisation du milieu effectué dans les municipalités de Lavaltrie et Berthierville dans le cadre de leur 350^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que le but de ce projet est de préparer le jeune à sa prochaine étape, soit son intégration professionnelle;

CONSIDÉRANT que, durant les premières 10 semaines, le groupe sera en action avec la fabrication de différentes productions en bois au bénéfice de la ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De confirmer la participation de la Ville de Berthierville au Programme « L'Expédition de D'Autray » organisé par le Carrefour Jeunesse Emploi de D'Autray-Joliette en confiant la production d'équipements pour un coût de matériaux n'excédant pas 10 000 \$.

D'autoriser un soutien financier au montant de 3 000 \$ pour compenser les coûts liés à la location d'un local, s'il y a lieu, pour les ateliers de menuiserie pour la durée du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

K) AVIS DE MOTION

2022-05-171

K.1 ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION 2022-04-120 / RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe, appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine et résolu unanimement d'annuler l'avis de motion numéro 2022-04-120, donné par Sylvain Destrempe le 4 avril 2022, sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assujettir les changements de zonage et l'autorisation de nouvelles rues pour l'ensemble du territoire de la Ville de Berthierville à l'approbation préalable d'un plan d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-172

K.2 ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION 2022-04-121 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 748 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe, appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine et résolu unanimement l'avis de motion numéro 2022-04-121, donné par Sylvain Destrempe le 4 avril 2022, modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements afin de modifier les grilles des usages et normes « dominante résidentielle » pour l'ensemble du territoire de la ville de Berthierville, à l'exception des zones 1-R-36, 4-C-39 et 4-C-42, afin d'y permettre uniquement les usages « 1100 unifamiliale isolée » et d'assujettir l'autorisation de nouvelle rue publique ou privée à l'obtention d'une autorisation relative aux plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-173

K.3 AVIS DE MOTION Règlement numéro 748-221 modifiant le règlement numéro 748 sur le zonage

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 748-221 modifiant le règlement sur le zonage numéro 748.

Le règlement vise à modifier certaines grilles des usages et normes de manière à supprimer l'autorisation des usages compris à l'intérieur des groupes d'usage 1400 multifamiliale dans les zones suivantes :

- 1-C-02, 1-C-09, 1-R-10, 1-R-11, 1-C-14, 1-R-29, 1-R-33, 1-R-34, 2-R-10, 2-R-14, 3-R-03, 3-R-04, 3-R-05, 3-R-10, 3-R-11, 3-R-13, 3-C-14, 3-R-17, 3-R-19, 3-R-20, 3-R-21, 3-R-24, 3-R-25, 3-R-26, 3-R-27, 3-R-29, 3-R-30, 3-R-33, 3-R-36, 3-R-41, 3-R-42, 4-R-02, 4-R-07, 4-C-08, 4-C-09, 4-R-10, 4-R-11, 4-C-12, 4-R-13, 4-C-23, 4-R-30, 4-C-31, 4-R-32, 4-R-34, 4-C-35, 4-C-44, 4-R-45, 4-R-46, 4-C-47, 4-P-51, 4-C-58, 4-P-59, 4-P-60, 4-I-61, 4-P-62, 4-C-66.

Ledit règlement vise également à limiter à 4 le nombre de logements permis pour un usage l'usage 1410 multifamiliale isolée dans la zone 1-R-05.

2022-05-174

K.4 AVIS DE MOTION Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

Ce règlement vise à autoriser, sous la discrétion du conseil municipal et en fonction de critères énumérés à l'intérieur dudit règlement, les usages compris à l'intérieur du groupe d'usage 1400 multifamiliale dans les zones suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

- 1-C-02, 1-C-09, 1-R-10, 1-R-11, 1-C-14, 1-R-29, 1-R-33, 1-R-34, 2-R-10, 2-R-14, 3-R-03, 3-R-04, 3-R-05, 3-R-10, 3-R-11, 3-R-13, 3-C-14, 3-R-17, 3-R-19, 3-R-20, 3-R-21, 3-R-24, 3-R-25, 3-R-26, 3-R-27, 3-R-29, 3-R-30, 3-R-33, 3-R-36, 3-R-41, 3-R-42, 4-R-02, 4-R-07, 4-C-08, 4-C-09, 4-R-10, 4-R-11, 4-C-12, 4-R-13, 4-C-23, 4-R-30, 4-C-31, 4-R-32, 4-R-34, 4-C-35, 4-C-44, 4-R-45, 4-R-46, 4-C-47, 4-P-51, 4-C-58, 4-P-59, 4-P-60, 4-I-61, 4-P-62, 4-C-66.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2022-05-175

L.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 967 Règlement sur les usages conditionnels

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le fort intérêt dont fait l'objet le territoire de la Ville de Berthierville pour du développement immobilier;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé par le conseiller Sylvain Destrempes en date du 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-176

L.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-221 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

CONSIDÉRANT le fort intérêt dont fait l'objet le territoire de la Ville de Berthierville auprès des promoteurs immobiliers;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin de modifier les grilles des usages et normes « dominante résidentielle » des zones permettant le groupe d'usage 1400 multifamiliale, à l'exception des zones 1-R-05, 3-R-43, 1-R-36 et 4-C-48 afin d'y interdire les usages du groupe d'usage 1400 multifamiliale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

24 mai 2022

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé par le conseiller Sylvain Destrempe en date du 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-221 modifiant le règlement de zonage numéro 748.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2022-05-177

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

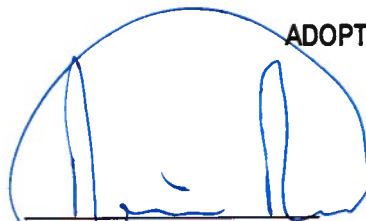
EN CONSÉQUENCE :


Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

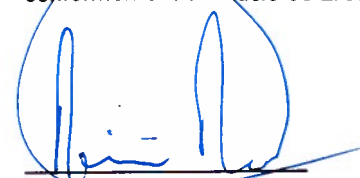
De lever la séance extraordinaire à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Dominic Perreault
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Dominic Perreault
Maire